Espace européen de la recherche: orientations pour les actions de l'Union 2002-2006

2000/2334(COS) - 06/02/2001

La commission a adopté le rapport d'Elly PLOOIJ-VAN GORSEL (ELDR, NL) sur la communication de la Commission européenne, en soulignant qu'elle constitue le point de départ d'un débat politique et scientifique approfondi sur l'institution de l'Espace de recherche européen. La commission souligne que les ressources financières affectées au sixième programme-cadre devraient refléter les nouveaux objectifs et les nouveaux instruments ainsi que la perspective de l'élargissement. Elle note que, eu égard à l'importance des PME en Europe, il serait légitime de consacrer au moins 10 % des crédits de recherche communautaires à la recherché liée aux PME. La commission approuve l'idée de l'introduction de nouveaux instruments dans la politique de la recherche, à condition que ces instruments favorisent une coopération et une coordination réelles entre les actions de recherche de l'Union européenne et les activités des États membres, ainsi qu'entre les activités des différents États membres; qu'ils soient intégrés dans le prochain programme-cadre, et qu'ils assurent l'égalité des chances pour tous les États membres et pour les membres de la communauté scientifique, de façon à éviter qu'une application déterminée des instruments dénommés "grands projets", "réseaux d'excellence" et "concentration" risque d'exclure des groupes de recherche tant publics que privés. La commission approuve le développement de "réseaux d'excellence", à la condition qu'ils promeuvent la coopération entre universités, centres de recherche, milieux industriels et PME et qu'ils ne soient pas exclusivement assimilés à des structures de grandes dimensions. Elle estime que cette notion doit être clarifiée dans la proposition de sixième programme-cadre. La commission demande que la Commission européenne veille à la création rapide d'un réseau de recherche transeuropéen à grande vitesse d'une capacité de 100 giga-octets par seconde. Sans ce réseau, l'objectif d'une économie de savoir dynamique serait impossible à réaliser. Enfin, les États membres sont instamment invités à améliorer le recrutement des étudiants dans les facultés de sciences et de génie civil de l'UE.